

MAIRIE DE CROISY SUR EURE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 06 mars 2023

L'an 2023 le lundi 06 mars 2023 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents : Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Pierre de MONICAULT, Cyril GARREAU, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir : Geraldine CHAPELAIN donne pouvoir à Freddy BIZARD

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de pouvoirs : 1
Votants : 8
Absents: 3

Absents : Jean François CARRIERE, Alexandre GUENEAU, Marcel BOUCHER.

Secrétaire de séance : Pierre de Monicault

Date de Convocation : mercredi 1^{er} mars

Approbation de l'ordre du jour de la séance : accord à l'unanimité.

- 1) Approbation du compte rendu du lundi 13 février 2023. Le conseil note que le secrétaire de séance du dernier conseil n'a pas eu le temps de faire les corrections et les remarques sur ce compte rendu. Les conseillers présents adoptent à l'unanimité ce compte rendu.
- 2) Finances :

a. Résultat du **Compte Administratif** : Attente de la perception le compte de gestion 2022.

Par rapport au CA provisoire présenté au conseil Municipal du 13 février 2023, la perception nous a demandé un rectificatif d'un trop perçu de 11 800.00 € versé abusivement par la DGIFP concernant les recettes de taxes d'imposition fond bâti des habitants.

Le nouveau CA se présente ainsi :

bilan Compte de Gestion 2022	BP 2022	CA 2022 (03/01/2023)
A-Fonct dépenses	230 843,00 €	210 097,82 €
B-Fonct recettes	230 843,00 €	297 872,26 €
C-report excédent 2021	0,00 €	- €
Fonct bilan = (B+C)-A	0,00 €	87 774,44 €
D-Invest dépenses	158 618,00 €	43 283,65 €
F-Invest recettes	158 618,00 €	133 575,16 €
G-report déficit 2021	110 667,79 €	110 667,79 €
Invest bilan = (F+G)-D	-110 667,79 €	20 376,28 €
Bilan Fonct + Invest	- 110 667,79 €	67 398,16 €

Ce Compte Administratif permet de constater un excédent de fonctionnement de 87 774.44 € qui sera reporté dans le budget primitif de 2023 en recette de fonctionnement et en investissement un déficit de 20 376.28 € qui sera reporté au BP23 en dépenses d'investissement. Le bilan de l'année 2022 dégage un excédent total de 67 398.16 €.

b. **BP 2023** : Les chapitres de fonctionnement (dépenses et recettes) et d'investissement (dépenses et recettes) font l'objet des tableaux des annexes 1 à 4. Ces tableaux intègrent les décisions prises lors du dernier conseil du 13 février 2023. A l'annexe 5, le tableau présente les dépenses et recettes des investissements retenus (en bleu travaux d'entretien au chapitre de fonctionnement et en jaune investissement)

c. **Le tableau provisoire suivant donne la synthèse de ce BP 2023 comparé au CA 2022.**

bilan Compte de Gestion 2022	CA 2022 23/02/2023)	BP 2023
A-Fonct dépenses	210 097,82 €	218 857,99 €
B-Fonct recettes	297 872,26 €	219 447,49 €
C-report excédent 2022	- €	87 774,44 €
Fonct bilan = (B+C)-A	87 774,44 €	88 363,94 €
D-Invest dépenses	43 283,65 €	34 225,83 €
F-Invest recettes	133 575,16 €	34 225,83 €
G-report déficit 2022	110 667,79 €	- 20 376,28 €
Invest bilan= (F+G)-D	- 20 376,28 €	- 20 376,28 €
Bilan Fonct + Invest	67 398,16 €	67 987,66 €

Ce tableau est provisoire car les reports des excédents et des déficits sont à vérifier par la perception. Dans les chapitres de fonctionnement et d'investissement, les modifications sont portées sur les montants précis des dépenses compte tenu des devis des entreprises et fournisseurs reçus depuis le 13 février et à l'intégration des dépenses et recettes d'investissement retenues dans les tableaux présentés lors du dernier conseil.

- Au chapitre dépenses de fonctionnement, en tant que travaux, sont inscrits : les dépenses à la charge de la commune sans subvention, de réfection du trottoir entre la mairie et le pont du SAGOUT
- Les dépenses de réfection de la signalisation horizontale des voiries départementales en zone urbaine. (devis reçu de la signalisation routière, remis à niveau suite à la venue du responsable de la société)
- **Subventions aux associations** de droit privé : le maire propose de revoir le tableau compte tenu des nouvelles demandes dont celles du Comité des fêtes et de l'association des nageurs de Pacy.

Après présentations des activités et du budget du comité des fêtes, le conseil donne son accord de principe pour le versement d'une subvention de 500 € au comité des fêtes . Suite à la demande du CNPE (club des nageurs de Pacy sur Eure) une subvention de 20 € par adhérent est aussi accordée : soit 60 € .

- Au chapitre recette de fonctionnement, les taxes d'imposition foncier ne sont pas encore définies pour l'instant et les chiffres du tableau des recettes du foncier sont donc provisoires. Nous attendons l'envoi, par la direction des finances du département, (préfecture) des montants exacts. Les chiffres indiqués sont ceux calculés en reprenant les chiffres de l'an dernier dont les bases ont été augmentées de 6.7% suivant les indications de la presse. Nous avons estimé qu'il n'y aura pas d'augmentation des taux en 2023 (taux restés constants par rapport à l'an dernier).
- Bien que la taxe d'habitation pour les résidences principales soit maintenant abolie suivant la réforme de 2022, la DGFIP nous demande de délibérer sur le taux à appliquer aux résidences secondaires et aux autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

ainsi que pour les locaux vacants. Le taux de TH actuel est le dernier taux qui a été voté en 2019 (8,22%), revalorisé si les membres du conseil le décident.

Vote du taux de TH pour les résidences secondaires et locaux meublés non affectés et les locaux vacants
Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le nouveau taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH) à 15%.

- Au chapitre des dépenses d'investissement : sont inscrits le changement des éclairages de la route de Ménilles en LEDs par le SIEGE ; l'installation de la borne de défense d'incendie au Bechet ; la pose des panneaux d'information sur le circuit des vieilles pâtures.
- Au chapitre des recettes d'investissement :
 - la récupération partielle de la TVA (FCTVA) de l'année 2021 et celle calculée au regard des investissements proposés
 - les subventions correspondantes aux investissements précédents retenus (voir tableau annexe 6).
 - Le transfert du chapitre des dépenses de fonctionnement à la section d'investissement permettant l'équilibre des chapitres.

d. Fleurissement – environnement

Les dépenses du fleurissement du village sont les suivantes :

- Approvisionnement des fleurs de massifs (devis HAAS) : 1 040.07 TTC
- Plantation dans les jardinières et les suspentes (devis HAAS) : 2 607.07 TTC
- Terreau et engrais (devis ECOVERT) 1 459.64 TTC

e. Présentation du dossier du circuit (boucle D, bord de l'Eure et du Bechet) par Cyril Garreau.

Le dossier de présentation préliminaire du projet est terminé. Le bilan général financier des travaux a été fait et les devis des entreprises retenues pour réaliser les travaux de ce circuit ont été réceptionnés.

Isabelle Baudet, propriétaire donne son accord sur le projet. Elle ne souhaite pas la vente des terrains mais seulement une utilisation par convention avec la mairie.

Monsieur Gastinel, propriétaire a été recontacté ; il donne aussi son accord sur le principe de créer ce circuit moyennant l'accord du locataire des terrains. (Gilbert Rochette)

Les deux propriétaires ne souhaitent pas vendre mais laissent à la commune l'utilisation du tracé des terrains pour créer la promenade moyennant la réalisation des travaux et la rédaction de conventions définissant les rôles et devoirs de chaque partie et en particulier les exigences à demander aux promeneurs

Une convention établissant les limites du parcours, le règlement d'utilisation du circuit par les promeneurs, leur devoirs et exigences de passage, les contreparties de création et d'entretien du circuit par la commune sera établi par un notaire et signée par le représentant de la commune et les propriétaires.

Enfin le piquetage de délimitation des terrains sera réalisé à la charge de la commune. (Estimation à faire à la charge de la commune)

Ce projet d'investissement sera éventuellement introduit en cours d'année dans le budget en fonction des subventions que nous pourrions obtenir (l'estimation des travaux de réalisation de ce parcours est estimée à 44 950.00 € HT)

Le conseil après délibération donne un accord très favorable au projet et demande au maire de porter à connaissance le dossier auprès des financiers pouvant nous octroyer des aides et subventions. Il demande au maire de finaliser le dossier, d'y joindre cette délibération avec tous les éléments justificatifs qui pourraient être exigés. Le conseil donne un accord sur l'estimation du projet à hauteur de 44 950 € HT
Le conseil approuve de faire réaliser un plan cadastral destiné au tracé du circuit. Il demande au maire de prendre contact avec le géomètre et de lancer le métrage.

- Circuit des vieilles pâtures : le livret corédigé par le CAUE et la commune de Croisy va être imprimé dans les prochains jours. Le devis de l'imprimeur est de 0.55 € HT

pour les milles exemplaires supplémentaires à la commande du CAUE, nous attendons les réponses de Boursin et de l'Office du Tourisme de la SNA27 pour faire une répartition de la donne. Je propose que la commune en commande 1000 et en garde 500. Les 500 autres seront revendus à BOURSIN voir à l'Office de Tourisme.

- ➔ Suite des travaux de nettoyage et abattage à réaliser dans le bois. Le débit des arbres tombés dans le bras mort est fait et le bois rapporté à l'atelier. Le dossier de demande de subvention du fond de concours SNA des panneaux a été envoyé fin janvier 2023. Une réponse positive est arrivée de la SNA nous donnant l'autorisation de lancer la commande.
- ➔ Le prochain conseil d'administration du CAUE est prévu le 23 mai à Croisy sur Eure.

f. Travaux :

- **Trottoir du rondpoint du Messie : nous avons reçu une plainte pour travaux non réalisés entièrement sur toute la longueur.** Le maire porte à connaissance ce courrier et demande aux conseillers leur avis sur la suite à donner. Le maire propose la réponse suivante :

« Les travaux de réfection des trottoirs du rondpoint du Messie sont de la responsabilité du syndicat de voirie communale et non à la charge de la commune. La commune a fait la demande que ce trottoir soit refait, cela suite à la demande d'une personne de ce dit rond-point. Après négociation, (le syndicat trouvant que ces travaux étaient peu utiles), le syndicat a accepté de refaire la moitié de la longueur qui était exemptée de végétation florale. (soit la moitié de la périphérie du rond-point). Le maire rappelle que les habitations sur l'autre moitié de cette longueur de trottoir comportaient de la végétation invasive sur le domaine public ne laissant pas place à faire les travaux (dixit le syndicat de voirie). Une information orale avait été faite en conseil municipal en janvier 2023 mais qui n'a pas été suivie d'une information personnalisée à chacun des habitants de ce rond-point.

*Sous réserve que la végétation soit entièrement supprimée des dits trottoirs, la deuxième partie des travaux sera inscrite sur le programme de 2024 du syndicat de voirie. **Seul le syndicat de voirie est décisionnaire pour ces travaux.** »*

Quant aux portions urbaines des voies départementales, (route de Ménilles, de Saint Aquilin et de Vaux) les travaux d'entretien ne sont pas gérés par le syndicat de voirie communale et la responsabilité de l'entretien des trottoirs est entièrement à la charge de la commune, sans pouvoir bénéficier de subvention !

Après délibération, le conseil vote à l'unanimité l'accord pour cette réponse élaborée en séance et charge le maire de transmettre aux pétitionnaires ce courrier explicatif.

- **Réfection du trottoir entre la mairie et le pont du Sagout :** La portion de trottoir entre la mairie et le pont du Sagout est très abimée, et suite à de nombreuses réclamations, nous avons pris la décision sur le budget 2023 de refaire à notre charge correctement cette portion de trottoir y compris la réfection du bateau plus accessible. Un nouveau devis a été reçu de l'entreprise ACMTP (même entreprise que celle qui va nous implanter la borne à incendie) ; le montant du devis est de 6 480 € TTC (au lieu de 14 000 € TTC de TPN). Un rendez-vous va être pris pour permettre de connaître le détail des travaux de ce nouveau prestataire. Nous retiendrons cette entreprise pour réaliser nos travaux suite à ce rendez-vous.
- **Peintures signalétiques au sol : également à la charge de la commune sur les départementales dans les zones urbaines du village** (sur les voiries communales, à la charge du syndicat de voirie) : décision du conseil de refaire toutes les signalisations semi effacées.

- **Travaux d'aménagement de la sortie de Croisy vers saint Aquilin (RD71) :** les plans et devis de TPN nous ont été envoyés modifiés suite à la réunion faite en janvier avec l'Agence Routière. Nous réétudierons le sujet dans une commission travaux en avril-mai afin éventuellement de lancer les dossiers de demandes de subvention.

3) Urbanisme,

- information sur l'avancement du dossier de modification simplifiée du PLU :

les documents constituant le PLU (tous les dossiers et les cartes) ont été introduits dans Géoportail. Nous attendons maintenant le feu vert pour continuer le dossier de modification concernant les futurs aménagements de BOURSIN (réunion le 16 mars prochain)

Remarque : Freddy BIZARD craint que l'extension de la fromagerie engendre une circulation plus importante. Le maire n'a pas eu ces informations et pense au contraire que cette extension ira dans la diminution de la circulation compte tenu des nouveaux sites de stockage des produits entrant et sortant. Ce point sera étudié lors du dépôt du permis de construire de l'extension de l'usine.

Cyril GARREAU et Freddy BIZARD signalent un sifflement de plus en plus prononcé de la fromagerie BOURSIN ce sifflement persiste et cela devient gênant pour l'entourage. Un courrier de prévention sera envoyé par le maire.

- **modification de la carte des servitudes d'utilité publique à la demande de la préfecture (courrier du 12 octobre 2022) (voir plan de l'annexe 6) :** Suppression du couloir de propagation ondes hertziennes Nord Sud. Il nous faut délibérer sur cette décision de modification, puis le maire doit faire un arrêté de modification pour la prise en compte de cette modification dans le PLU.

Délibération :

Par arrêté du ministère de l'économie, des finances et la relance du 18 mars 2021, les décrets fixant les servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques et les servitudes radioélectriques ont été abrogés.

Conformément à l'article L. 153-60 du code de l'urbanisme, lesdites servitudes sur la commune doivent être abrogées par arrêté municipal.

Ces servitudes abrogées devront être retirées des plans, listes et/ou fichiers correspondantes annexés dans le document d'urbanisme.

La servitude d'utilité publique à abroger pour la commune est la liaison PT2 : liaison hertzienne CHAMBRAY – PACY sur EURE, tronçon CHAMBRAY PACY-St AQUILIN de PACY.

Le conseil après analyse et délibération, vote à l'unanimité l'abrogation de cette servitude PT 2

Voir annexes suivantes

4) Informations diverses :

- **Compte Rendus assemblées (syndicats, SNA...) : RAS (prochain parlement des maires le 9 mars)**
- **Compte rendu de l'AG du comité des fêtes** et agenda des festivités prévues → Cyril

Les dates des manifestations proposées sont les suivantes :

=> **dimanche 14 mai** : chasse au trésor,

=> **dimanche 21 mai** : atelier découverte Céramique, organisé par Anne Laure BUCHAILLAT et Eva GARREAU. 5€

=> **28 mai** concert à l'église de Croisy sur Eure

=> **2 juillet** : fête du village. Concours de pétanque. Avec (peut-être) la participation de "volants et vallées". Organisation d'une randonnée le matin. Jeux pour petits et grands. Concours de vélos fleuris.

=> **8 & 9 Juillet** : Salon des métiers d'arts. Contact Anne Laure BUCHAILLAT l'exposition sera organisée avec une buvette et un stand de restauration (type « frites et barbecue »)

=> **septembre** : foire à tout ? le maire demande à ce que l'organisation soit conforme aux règles administratives en vigueur

=> **10 décembre** : décoration du sapin de Noël + vin chaud.

=> **courant décembre** : participation du comité des fêtes au repas des anciens

Assurance annuelle MAIF : 140€

TOTAL PREVISIONNEL 2023 du Comité des fêtes : dépense résiduelle de 270€

Le maire propose donc le versement d'une subvention de 500€ pour 2023. (déjà signalé au-dessus) : accord du conseil

- Rappel aux parents qui ne sont toujours pas venus chercher leurs cadeaux de Noël en mairie ! un courrier va être envoyé avec une date limite de récupération.
- Rappel : préparation des journées de printemps et liste des travaux à programmer. La date choisie est le WE du 13 -14 mai.
- Organisation des travaux d'été et compatibilité avec les congés de Cédric ; une annonce a été envoyée au BTS horticole pour la saison d'été.
- Commission communale des impôts locaux à convoquer avant le 15 avril 2023
- Demande de devis pour l'éclairage LEDs des vitraux de l'église par l'intérieur de l'église → permettrait de ne pas faire fonctionner les spots d'illumination gros consommateur : .
- **PROCHAIN CONSEIL, LE MARDI 11 AVRIL à 18 h 00** (vote du CA et BP avec la présence de Mme PORCHER)

Le secrétaire de séance,
Pierre de Monicault
Signature électronique

le maire,
Jean Michel de Monicault

ANNEXE 1 : PREVISION - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2023/ 2022 /								
<i>Chapitres ventilés par Articles</i>								
<i>(Dépense - Section Fonctionnement)</i>								
<i>m14</i>	<i>M57</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>Solde</i>	<i>% Réal.</i>	<i>BP 2023</i>	<i>OBSERVATIONS HYPOTHESE</i>
011	011	Charges à caractère général	55 801,00	55 614,82	186,18	99,67	64 221,85	
012	012	Charges de personnel et frais assimilés	94 608,00	94 605,36	2,64	100,00	77 600,00	dont 5% D'augmentation sur ce chapitre.LEBREC E+KEVIN EN MOINS
014	014	Atténuations de produits	780,00	0,00	780,00	0,00	0,00	
65	65	Autres charges de gestion courante	52 732,00	52 682,78	49,22	99,91	51 829,00	
66	66	Charges financières	3 530,00	3 489,57	40,43	98,85	2 600,44	
022	022	Dépenses imprévues	47,82	0,00	47,82	0,00	0,00	
023	023	Virement à la section d'investissem	19 638,89	0,00	19 638,89	0,00	17 886,15	
042	042	Opérations d'ordre de transfert ent	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00	4 530,55	
			230 843,00	210 097,82	20 745,18	91,01	218 667,99	

Annexe 2- PREVISION - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2023								
<i>Chapitres ventilés par Articles</i>								
<i>(Recette - Section Fonctionnement)</i>								
<i>M14</i>	<i>M57</i>	<i>Désignation</i>	<i>Total Budget</i>	<i>Réalise</i>	<i>Solde</i>	<i>% Réal.</i>	<i>BP2023</i>	<i>OBSERVATIONS/HYPOTHESES</i>
013	013	Atténuations de charges	26 631,00	31 658,15	5 027,15	118,88	0,00	
70	70	Produits des services, domaine et ventes diverses	530,00	821,00	291,00	154,91	550,00	
73	73	Impôts et taxes	119 505,00	121 001,00	1 496,00	101,25	124 921,46	
74	74	Dotations, subventions et participations	83 477,00	132 269,34	60 592,34	172,59	91 224,96	
002	002	Excédent de fonctionnement reporté n-1	0,00			0,00	87 774,44	
			230 843,00	297 872,26	78 829,26	134,15	307 221,93	

Annexe 3 - Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - BP 2023

Chapitres ventilés par Articles
(Dépense - Section Investissement)

M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	BP 2023	observations /hpothèse
16	16	Emprunts et dettes assimilés	23 837,00	23 797,01	39,99	99,83	20 786,33	
1641	1641	Emprunts en euros	23 837,00	23 797,01	39,99	99,83	20 786,33	emprunt de 40 000€ terminé en janvier
20	20	Immobilisations incorporelles	3 170,00	2 728,50	441,50	86,07	500,00	
202	202	Frais liés doc. urbanisme & numérisation cadastre	3 170,00	2 728,50	441,50	86,07	500,00	
204	204	Subventions d'équipement versées	10 287,00	10 198,32	88,68	99,14	4 167,00	
2041582	204182	Bâtiments et installations	10 287,00	10 198,32	88,68	99,14	4 167,00	travaux siege leds
21	21	Immobilisations corporelles	9 112,00	6 559,82	2 552,18	71,99	8 772,50	
2111	2111	Terrains nus	0,00	580,00	-580,00	0,00		
2128	212	Autres agencements et aménagements de terrains	7 112,00	0,00	7 112,00	0,00		
2135	2135	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	0,00	3 161,90	-3 161,90	0,00		
2152	2152	Installations de voirie	2 000,00	1 657,92	342,08	82,90	5 148,00	panneaux boucle c
2156	2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile					3 624,50	borne incendie
2158	2158	Autres install., matériel et outillage techniques	0,00	1 160,00	-1 160,00	0,00		
001	001	Déficit d'investissement reporté	110 667,79	110 667,79	20 376,28	0,00		
001	001	Déficit d'investissement reporté	110 667,79	110 667,79	20 376,28	0,00		
			158 618,08	153 951,44	115 334,43	27,29	34 225,83	

Annexe 4 - Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2022 /2023

Chapitres ventilés par Articles
(Recette - Section Investissement)

M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	bp 2023	OBSERVATIONS HYPOTHESE
10	10	Dotations, fonds divers et reserves	117 179,90	111 777,90	-5 402,00	95,39	8 106,13	
10222	10222	FCTVA	7 529,00	2 127,00	-5 402,00	28,25	8 106,13	recupération de 2021 et FCTVA des investissements de 2022 et 2023
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	109 650,90	109 650,90	0,00	100,00		
13	13	Subventions d'investissement reçues	18 094,00	18 091,97	-2,03	99,99	3 703,00	
1321	1321	Etats et établissements nationaux	12 094,00	0,00	-12 094,00	0,00		subventions sur investissements
13251	13251	GFP de rattachement	6 000,00	6 000,00	0,00	100,00	1 287,00	inscrits en 2023
1341	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	12 091,97	12 091,97	0,00	2 416,00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	19 638,89	0,00	-19 638,89	0,00	17 886,15	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	19 638,89	0,00	-19 638,89	0,00	17 886,15	voir virement à prévoir : pour équilibrer le solde en fonction du choix des investissements votés
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00	4 530,55	
28041582	280415342 ou 2804112	Bâtiments et installations	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00	4 530,55	Vérifier l'article avec mme porcher
			158 618,08	133 575,16	-25 042,92	84,21	34 225,83	

Annexe 4 - Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2022 /2023

Chapitres ventilés par Articles

(Recette - Section Investissement)

M14	M57	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	bp 2023	OBSERVATIONS HYPOTHESE
10	10	Dotations, fonds divers et reserves	117 179,90	111 777,90	-5 402,00	95,39	8 106,13	
10222	10222	FCTVA	7 529,00	2 127,00	-5 402,00	28,25	8 106,13	recupération de 2021 et FCTVA des investissements de 2022 et 2023
1068	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	109 650,90	109 650,90	0,00	100,00		
13	13	Subventions d'investissement reçues	18 094,00	18 091,97	-2,03	99,99	3 703,00	
1321	1321	Etats et établissements nationaux	12 094,00	0,00	-12 094,00	0,00		subventions sur investissements
13251	13251	GFP de rattachement	6 000,00	6 000,00	0,00	100,00	1 287,00	inscrits en 2023
1341	13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00	12 091,97	12 091,97	0,00	2 416,00	
021	021	Virement de la section de fonctionnement	19 638,89	0,00	-19 638,89	0,00	17 886,15	
040	040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 705,29	3 705,29	0,00	100,00	4 530,55	
			158 618,08	133 575,16	-25 042,92	84,21	34 225,83	

Annexe 5 : tableau des projets de des travaux d'investissement et de fonctionnement

liste projets investissements 2023 / 2024															
N°	catégorie	désignation	description	devis HT	TTC	subvention	observation	investissements retenus en 2023	calcul subvention	cout pour la commune TTC	TVA 20%	FCTVA 16,404 %	cout de revient pour la commune	voité	
0	Sécurité incendie	pose d'une borne incendie secteur du Bechet	une borne de défense pour le moulin et 3 propriétés	3 020,00 €	3 624,00 €	80%	DETR + Département 27	oui	2 416,00 €	1 208,00 €	604,00 €	495,40 €	604,00 €	2023	
1	voirie	route de Saint Aquilin - de l'entrée Croisy au giratoire	aménagement voirie, trottoirs en enrobé, Aménagement des rives, plateau surélevé, reprofilage chaussée pour assainissement	93 221,50 €	111 865,80 €		DETR, DSIL, Amendes de police, assainissement en traverse, département	Plan de recollement en cours avec agence routière EST et par PPN ; réunion le 26 janvier 2023 - nouveau devis février 2023	50% pour les amendes de police; 40% pour l'assainissement en traverse , la chaussée est prise en charge par le département,	46 610,75 €	65 255,05 €	18 644,30 €	15 292,05 €	46 610,75 €	a décaler en 2024
	voirie	refection portion chemin des vieilles patures entrée propriété le long du cimetière	reprofilage et goudronnage bicouche	4 125,00 €	4 950,00 €	aucune		doit être fait suivant normes du Syndicat pour y être intégré ; devis 2022 à réévaluer	non	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	voirie	sécurité piétons création d'une voie piétonne	créer un trottoir permettant le passage de piétons entre la cavée marceau et les soeurs pationnistes obligation de créer un feu alternatif,					devis à faire par une entreprise,	non	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
2	trottoir	refection du trottoir	reprofilage et goudronnage entre la place de la mairie et le pont Sagout,	11 725,50 €	14 070,60 €	aucune sbvention		nouvel estimation février 2023	nouveau devis par PPN	0	14 070,60 €	2 345,10 €	1 923,45 €	11 725,50 €	2023
	sécurité des habitants	surveillance par caméras vidéo	installation de 5 caméras de surveillance					non		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		
	SIEGE	eclairage LEDs	changement de 14 luminaires rte Ménilles + 1 mat d'éclairage (rteVaux)	4 167,00 €	- €		comprise dans le coût	dernière phase de travaux éclairage Leds	oui	0	4 167,00 €	0,00 €	0,00 €	4 167,00 €	2023
	batiments communaux	église	réparation mur coté sud de la nef et consolidation du muret du cimetière	13 885,00 €	16 662,00 €	35% à 60%		estimation à revoir et subventions aussi	oui si subvention	5 554,00 €	11 108,00 €	2 777,00 €	2 277,70 €	8 331,00 €	2024
4	éclairage église	Eglise	modification projecteur en LEDs	3 000,00 €	3 600,00 €	aucune subvention		voir si investissement amortissable à court terme	revoir le devis,	pas de subvention possible			0,00 €		2024
	batiments communaux	corbillard	restauration du corbillard	1 500,00 €	1 800,00 €		à voir avec fondation du patrimoine et "mon village mon amour"	à reporter en 2024 ; 1er travaux à faire par Cédric ; voir possibilité de le valoriser dans l'église,	1500 €; voir uniquement la remise en état ; subvention Mon village mon amour 30%	450,00 €	1 050,00 €	210,00 €	172,24 €	390,00 €	2024
5	circuit des vieilles patures boucle C	investissement de panneaux d'information boucle C	panneaux identiques à ceux de BOURSIN	4 290,00 €	5 148,00 €	30%		fond de concours SNA	à voir!	1 287,00 €	3 861,00 €	858,00 €	703,73 €	3 003,00 €	2023
6	circuit de promenade	Création boucle D	démarrage du projet, acquisition des parcelle nécessaires et préparation des devis,	44 350,00 €	53 220,00 €	80% /par CEREMA ou par DETR + fond de concours SNA		devis CAUCHOIS / CHARRIER	à voir si possibilités DETR	35 480,00 €	17 740,00 €	8 870,00 €	7 275,17 €	8 870,00 €	2024
			total	183 284,00 €	214 940,40 €					118 459,65 €	34 308,40 €	28 139,75 €	83 701,25 €		
7	refection signalisation au sol sur routes départementales		travaux sans subvention	2 045,82 €	2 454,98 €			dépense de fonctionnement		pas de subvention		409,16 €	335,60 €	2 045,82 €	2023
			total investissements prévus en 2023	23 202,50 €	22 842,60 €					3 703,00 €	3 684,32 €	3 021,88 €	19 499,50 €	2023	

Annexe 6 : plan de servitude d'utilité publique à modifier

PREFECTURE DE L'EURE
29 DEC. 2015
ARRIVEE

Commune de
CROIZY-SUR-EURE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique
(Plan de servitude 15.1X)

Jean-Michel DE MONICAULT
MAIRE DE CROIZY SUR EURE

Environnement Conseil
Urbanisme Environnement Communication

15.1X Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.1 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.2 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.3 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.4 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.5 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.6 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.7 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.8 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.9 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.10 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.11 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.12 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.13 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.14 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.15 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.16 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.17 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.18 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.19 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.20 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.21 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.22 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.23 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.24 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.25 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.26 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.27 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.28 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.29 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.30 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.31 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.32 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.33 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.34 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.35 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.36 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.37 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.38 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.39 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.40 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.41 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.42 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.43 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.44 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.45 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.46 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.47 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.48 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.49 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

15.50 Servitudes d'Utilité Publique (S.U.P.)

Annexe 7- 1/3

Commune de
Croisy-sur-Eure

Plan Local d'Urbanisme

Liste des Servitudes d'Utilité Publique

«Vu pour être annexé à la délibération du 16/12/2015
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme
mis en révision.»

Fait à Croisy-sur-Eure,
Le Maire,

ARRÊTÉ LE : 09/01/2015
APPROUVÉ LE : 16/12/2015

Envoyé notifié par :

Environnement Conseil

Urbanisme Environnement Communication

agence Nord
PARC du Chevalier
5 rue des Maitresses
93006 Rosny-Mauregard
Tel. 03 27 07 36 30

agence Est (siège social)
Lespace Saint-Denis
5 rue Saint-Denis
93006 Rosny-Mauregard
Tel. 03 25 64 06 01

agence Ouest
PARC d'activités Le long Jumeau
5 rue Ulpert Acer - Urb. I
93006 Rosny-Mauregard
Tel. 03 22 32 53 25

www.auddice.com

Groupe
auddice

Municipal
CROIZY
CROIZY

Code	Servitude
AC2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
	<i>Site constitué par l'église, le muret du cimetière et le rideau d'arbres, inscrit le 6 janvier 1939</i>
AS1	Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
	<i>Forage « les Cottins », déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral du 27 février 1989</i>
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz
	<i>Canalisation DN 150 Houébec Cocherel - Fauville</i>
I4	Servitudes relatives à l'établissement de canalisations électriques
PM1	Servitudes résultant des plans d'expositions aux risques naturels prévisibles
	<i>Plan de prévention des risques inondation de l'Eure moyenne (arrêté préfectoral du 29 juillet 2011)</i>
PT2	Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État :
	<i>Liaison hertzienne Chambray - Saint-Aquilin-de-Pacy (décret du 27 septembre 1991)</i>
	<i>Liaison hertzienne Gauciel-Taverny (décret du 27 novembre 2012)</i>
PT3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
	<i>Ligne RG 1443 Chambray - Pacy</i>
	<i>Câble pleine terre F225</i>
T7	Servitudes aéronautiques
	<i>Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières. Elles s'appliquent sur l'ensemble du territoire communal. Dans la zone correspondant à un rayon de 24 Km autour de l'aérodrome d'EVREUX-IAUVILLE, tout nouvel obstacle dépassant le plan horizontal de cote 287 mètres N.G.F. devra faire l'objet d'un examen particulier.</i>

Source : Porter-à-Connaissance

Nota :

- La servitude AC2 pour les sites inscrits vise aussi à protéger le paysage. Les constructions ne sont pas interdites, mais soumises à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.
- La servitude AS1 vise à protéger les captages d'alimentation en eau potable par la délimitation de périmètres de protection. A l'intérieur du pèr mètre rapproché, des interdictions de construire ou prescriptions peuvent être imposées afin de limiter les risques de pollutions. A l'intérieur du périmètre éloigné, des prescriptions peuvent être imposées aux constructions autorisées afin de limiter les risques de pollutions.
- La servitude I3 permet de protéger la canalisation concernée en instaurant une bande inconstructible.
- La servitude 14 vise à protéger les lignes électriques aériennes ou souterraines.
- La servitude PM1 définit les prescriptions visant à prévenir le risque inondation.
- ~~La servitude PT2 permet de protéger le faisceau hertzien Chambray - Saint-Aquilin de Pacy en définissant une zone spéciale de dégagement délimitée par un couloir de 100 mètres de large le long du parcours du faisceau. Dans ce couloir, il est interdit de créer des obstacles fixes ou mobiles dont la hauteur excède l'altitude variant de 105 à 140 mètres NGF.~~